
ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR CEDRIC PRIEUR

DG_A_26_019

Le Maire de la Commune de Pacé,

- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2122-8 et suivants,
- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2122-19 et suivants,
- **VU** l'arrêté municipal n°RH_A_19_001 nommant M. Cédric PRIEUR, adjoint technique territorial au sein de la commune de Pacé, à compter du 1er janvier 2020 ;
- **CONSIDERANT** la fiche de poste de M. Cédric PRIEUR en qualité de responsable du service numériques et système d'information,
- **CONSIDERANT** la nécessité de déléguer la signature des engagements comptables dans un souci de bon fonctionnement des services,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation permanente est donnée à Cédric PRIEUR en qualité de responsable du service numériques et système d'information, à l'effet de signer les bons de commande ou les devis pour les fournitures ou les services, sous la responsabilité de la Directrice générale des services en poste, dans la limite d'un montant de 1 000 € HT.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune de Pacé, notifié à l'intéressé et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur Le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine.

ARTICLE 3 :

- M^{me} la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date d'effet.

Notifié le

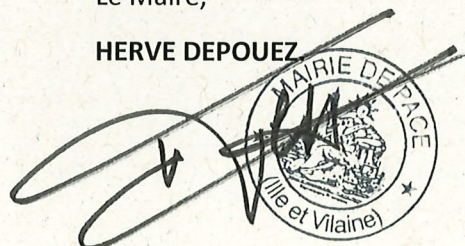
Signature de l'agent,

Cédric PRIEUR.

Fait à Pacé, le 30 mars 2026,

Le Maire,

HERVE DEPOUEZ



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE PACÉ' at the top and 'Ille et Vilaine' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.